

Image not found or type unknown



Enquête DGCCRF en 2011 après radiation SARL en 2008

Par **PH82R**, le **26/12/2011** à **12:13**

Bonjour,

Ma sarl a été dissoute par liquidation à l'amiable, sans dettes ni litiges, et radiée du RCS depuis fin 2008.

Un inspecteur de la DGCCRF enquêtant sur un de nos clients me demande de lui communiquer les documents comptables de la société.

Sachant que cela date de 3 ans, que la personne morale n'existe plus, qu'il n'y a plus de siège social, ni de représentant légal, mais que j'ai conservé les archives, suis-je dans l'obligation de me rendre à sa convocation ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.